

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'EXPLOITANT D'UN LIEU DE BAIGNADE

Programmation et offre de service

L'exploitant d'un lieu de baignade est responsable de la planification, de la coordination, de la gestion, du contrôle et de la promotion des programmes et activités offerts au lieu de baignade.

Il doit ainsi assurer le développement de l'offre de service aquatique afin de répondre aux besoins des usagers.

Santé et sécurité

La complexité des installations aquatiques nécessite une approche de gestion globale, notamment en matière de sécurité aquatique.

La sécurité aquatique est une responsabilité partagée. L'exploitant d'un lieu de baignade, les surveillants-sauveteurs et les baigneurs ont chacun des rôles et des responsabilités en matière de prévention de la noyade.

L'exploitant d'un lieu de baignade joue cependant un rôle prépondérant. Il doit suivre les règles de l'art applicables à l'exploitation des lieux de baignade afin d'assumer ses obligations en matière de responsabilité civile.

Il doit s'assurer que les installations aquatiques sont sécuritaires et conformes à la réglementation, et s'assurer de la salubrité des lieux.

Il doit aussi veiller à ce que les équipements de sécurité soient conformes et accessibles au personnel et aux baigneurs.

Pour optimiser la sécurité, l'exploitant d'un lieu de baignade doit mettre en œuvre avec différents intervenants des mesures de prévention associées à chaque aspect de l'exploitation du lieu de baignade. Ces mesures font partie intégrante de l'offre de service aquatique et il pourrait y avoir un risque pour les usagers et le personnel si on laisse au hasard la gestion des risques.

Gestion du personnel

L'exploitant d'un lieu de baignade confiera le travail de surveillance à des employés qui détiennent des certifications reconnues et validées. Il est responsable d'encadrer le travail de ce personnel.

Il faut garder à l'esprit que ce qui est bon en matière de santé et de sécurité pour les travailleurs le sera aussi pour les usagers et inversement, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'air.







Ville de Gatineau Ville de Laval

Ville de Longueuil

Ville de Lévis



RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU SURVEILLANT-SAUVETEUR

Sécurité des usagers

Le surveillant-sauveteur est responsable de la sécurité des baigneurs dans l'enceinte du lieu de baignade, ce qui implique notamment des tâches reliées à la prévention des accidents.

Bien que chaque installation aquatique ait ses particularités, le surveillant-sauveteur doit assumer des tâches de prévention des accidents, d'intervention, de sauvetage, de relations publiques et d'administration.

Le surveillant-sauveteur doit surveiller la piscine en fonction du plan d'organisation de la surveillance préparé en collaboration avec l'exploitant du lieu de baignade. Il doit éviter les distractions occasionnées par d'autres tâches ou activités. Il doit être en mesure de voir le fond du bassin.

Le surveillant-sauveteur doit faire respecter les règles du lieu de baignade tout en veillant à maximiser le plaisir des usagers. De bonnes relations avec le public suscitent des attitudes et un comportement positifs des usagers. Il est important que le personnel de surveillance ne soit pas perçu comme une entrave au plaisir, mais comme un groupe de professionnels qui a à cœur le bien-être des usagers.

Santé et sécurité du personnel

Le surveillant-sauveteur est responsable de sa propre santé et sécurité et de celles de ses collègues. Il doit se présenter au travail avec toutes ses capacités. Il doit tenir à jour ses connaissances, être en bonne forme physique et garder une attitude professionnelle.

Il est essentiel que le personnel participe à des simulations de sauvetage au lieu de baignade, lesquelles seront organisées par l'exploitant du lieu de baignade sur une base régulière. Une bonne condition physique et mentale est primordiale pour assurer une surveillance adéquate et efficace.